

Calcul du quotient familial

[Espace Citoyens](#)

Vous pouvez bénéficier de tarifs spécifiques en fonction de votre quotient familial pour les activités périscolaires, les animations jeunesse et l'enseignement artistique.



Quotient familial CAF (ou MSA)

- **Si vous avez un quotient familial**, vous devez effectuer la démarche de calcul sur l'[Espace Citoyens](#), ou bien fournir l'attestation de quotient au service des régies par mail : regie@ville-osny.fr
- Vérifiez bien que vos informations soient à jour. Si vous devez mettre à jour vos informations et refaire calculer votre quotient, cela prendra un peu de temps auprès de la CAF.
- **Si vous n'avez pas de quotient CAF**, vous devrez passer par le service des régies, pour faire calculer votre tarif (sur RDV).
- **Si vous êtes non Osnysois**, il existe un tarif spécifique ne nécessitant pas de calcul de quotient.

Tarif

- Vous pouvez le calculer directement sur l'[Espace Citoyens](#), onglet "simulation des tarifs.
- Ou contactez :
 - le service des régies pour les activités périscolaires et jeunesse au 01 34 25 42 18 / 27 90 ou regie@ville-osny.fr
 - l'école de musique : 01 30 73 84 52 ou ecoledemusique@ville-osny.fr
 - Le service culturel pour la comédie musicale : 01 34 25 42 04 ou culture@ville-osny.fr

Paiement

Factures périscolaire

- Paiement en ligne sur l'[Espace citoyens](#) ;
- Prélèvement automatique en fournissant un RIB et en signant le mandat SEPA sur l'[Espace citoyens](#) ;
- Paiement en espèces ou CB : au service des régies sur RDV ;
- Paiement en 1 fois par chèque à l'ordre de RR FACTURATION : déposez le chèque dans la boîte aux lettres de l'hôtel de ville située à l'entrée du parc ou à l'accueil de la mairie (dans une enveloppe fermée à l'intention du service des régies).

Pour les séjours uniquement : prélèvement automatique ou paiement en ligne en 3 fois.

Factures jeunesse (espace François Villon)

- Paiement en ligne sur l'[Espace citoyens](#) ;
- Prélèvement automatique en fournissant un RIB et en signant le mandat SEPA sur l'Espace citoyens ;
- Paiement en espèces ou CB : au service des régies sur RDV ;
- Paiement en 1 fois par chèque à l'ordre de RR JEUNESSE, SPORTS ET VIE DES QUARTIERS : déposez le chèque dans la boîte aux lettres de l'hôtel de ville située à l'entrée du parc ou à l'accueil de la mairie (dans une enveloppe fermée à l'intention du service des régies).

Pour les séjours uniquement : prélèvement automatique ou paiement en ligne en 3 fois.

Factures culturel (musique et comédie musicale)

- Paiement en ligne en 1, 2, 3 ou 4 fois sur l'[Espace Citoyens](#) ;
- Prélèvement automatique en 4 fois en fournissant un RIB et en signant le mandat SEPA sur l'[Espace Citoyens](#) ;
- Paiement en espèces ou CB : au service des régies sur RDV ;
- Paiement en 1 fois par chèque à l'ordre de RR FACTURATION : vous pourrez le déposer dans la boîte aux lettres de l'hôtel de ville située à l'entrée du parc ou vous pourrez le remettre directement à l'accueil de la mairie ou à l'accueil de l'école de musique (dans une enveloppe fermée à l'intention du service des régies).

Contact

Service des régies

01 34 25 42 18

01 34 25 27 90

regie@ville-osny.fr

Documents

[D-133062023-Tarifification 2023-2024 des services municipaux](#)

[D-134062023-Services à la population Règlement intérieur de la tarification](#)

[Règlement de la tarification](#)